

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

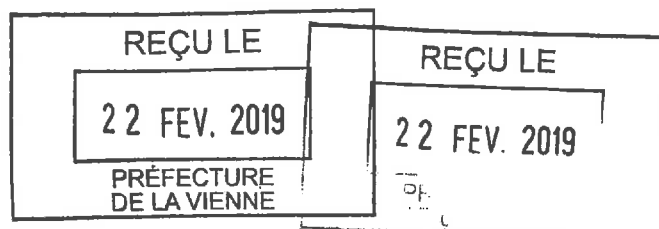
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/14

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET : ACTION ECONOMIQUE.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la validation du compte de gestion du budget action économique 2018

Vu l'approbation du compte administratif du budget action économique de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	60 567,84
- un excédent reporté de :	4 014,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	64 582,53
- un déficit d'investissement de :	60 029,68
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	60 029,68

Après avoir entendu les explications de Mr LAGRANGE

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter le résultat d'exploitation du budget action économique 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	64 582,53
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	60 029,68
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 552,85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	60 029,68

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et une abstention (Mr Joël PROUST)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget action économique 2018 comme ci-dessus présenté.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

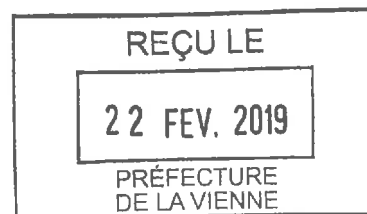
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOARD
RENOARD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/13

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la validation du compte de gestion du budget principal commune 2018

Vu l'approbation du compte administratif du budget principal commune de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	604 780,33
un excédent reporté de :	301 139,22
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	905 919,55

un déficit d'investissement de :	173 140,73
un déficit des restes à réaliser de :	452 380,00
soit un besoin de financement de :	625 520,73

Après avoir entendu les explications de Mr Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter le résultat d'exploitation du budget principal commune 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	905 919,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	625 520,73
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	280 398,82
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	173 140,73

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions:
(Mme Alice IRANI, Mr Pascal IMBERT, Mr Joël PROUST)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget principal Commune 2018 comme ci-dessus présenté.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

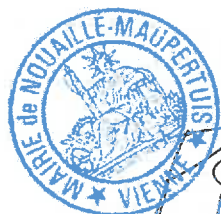
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé Maupertuis

Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

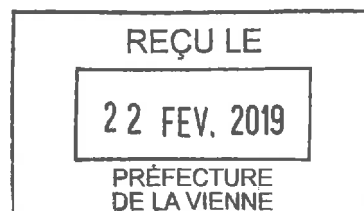
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/15

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LES BUDGETS : HABITAT LOCATION

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la validation du compte de gestion du budget habitat location 2018

Vu l'approbation du compte administratif du budget habitat location de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 305,54
- un excédent reporté de :	73 254,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 949,25
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter le résultat d'exploitation du budget habitat location 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	22 949,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	22 949,25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions
(Mme Alice IRANI, Mr Pascal IMBERT, Mr Joël PROUST)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget habitat location 2017 comme ci-dessus présenté.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé Maupertuis

Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

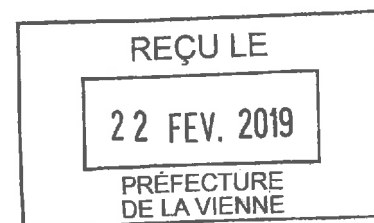
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/11

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 SUR LE BUDGET : ACTION ECONOMIQUE.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Michel Bugnet, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Philippe Lagrange pour le vote du compte administratif,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant le compte administratif 2018 du budget action économique, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Après avoir entendu le rapport de Philippe Lagrange,

Investissement		
Dépenses	Prévu :	117 844,50
	Réalisé :	117 774,18
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	117 844,50
	Réalisé :	57 744,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	70 772,69
	Réalisé :	6 188,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	70 772,69
	Réalisé :	70 771,41
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-60 029,68
Fonctionnement :		64 582,53
Résultat global :		4 552,85

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De constater les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et une abstention (Mr Joël PROUST)

Constata les identités de valeurs du Compte Administratif avec les indications du Compte de Gestion

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

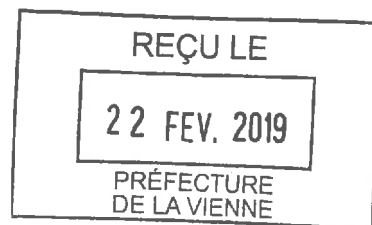
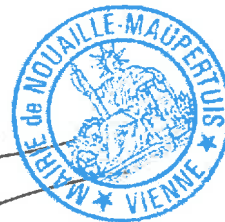
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

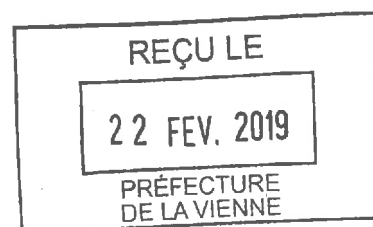
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/10

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,
Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Michel Bugnet, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Philippe Lagrange pour le vote du compte administratif,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Lagrange,

Considérant le compte administratif 2018 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	1 690 266,43
	Réalisé :	1 087 214,18
	Reste à réaliser :	539 237,00
Recettes	Prévu :	1 690 266,43
	Réalisé :	914 073,45
	Reste à réaliser :	86 857,00

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	2 970 106,22
	Réalisé :	2 164 369,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 970 106,22
	Réalisé :	3 070 288,92
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		
Fonctionnement :		-173 140,73
Résultat global :		905 919,55

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De constater les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions
(Mme Alice IRANI, Mr Joël PROUST et Mr Pascal IMBERT)

Constata les identités de valeurs du Compte Administratif avec les indications du Compte de Gestion

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

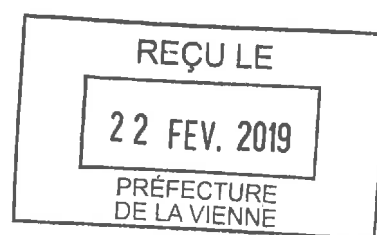
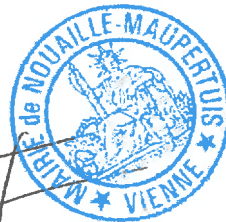
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

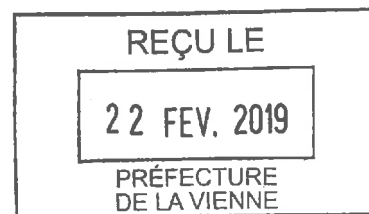
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/12

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 SUR LE BUDGET : HABITAT LOCATION.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Michel Bugnet, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Philippe Lagrange pour le vote du compte administratif,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Lagrange,

Considérant le compte administratif 2018 du budget habitat location, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	9 235,84
	Réalisé :	7 235,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	9 235,84
	Réalisé :	7 235,84
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement		
	Prévu :	99 587,79
	Réalisé :	80 000,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	99 587,79
	Réalisé :	102 949,25
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		22 949,25
Résultat global :		22 949,25

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De constater les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions
(Mme Alice IRANI, Mr Joël PROUST et Mr Pascal IMBERT)

Constate les identités de valeurs du Compte Administratif avec les indications du Compte de Gestion

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

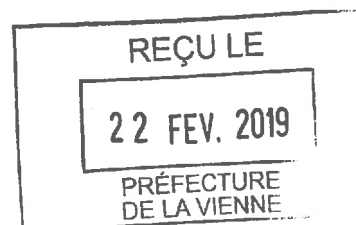
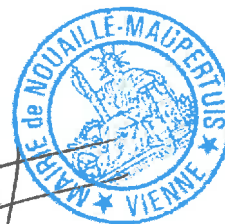
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

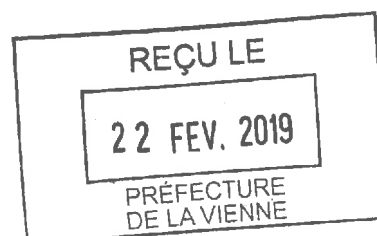
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/08

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION SUR LE BUDGET ACTION ECONOMIQUE.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables Mme Marie-José LAURENCE, M. Vincent DESTAING, Mme Aude ZARRI, M. Jean-Pierre JOURDAA du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Mr Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De déclarer que le compte de gestion du budget action économique dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

D'approuver le compte de gestion 2018 pour le budget action économique, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et une abstention (Mr Joël PROUST)

Déclare que le Compte de Gestion du budget action économique dressé pour l'exercice 2018 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le Compte de Gestion 2018 pour le budget action économique, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel Bugnet, the Mayor.



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

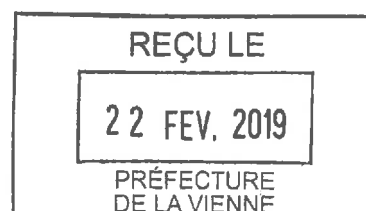
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOARD
RENOARD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie José-LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/07

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION SUR LE BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables Mme Marie-José LAURENCE, M. Vincent DESTAING, Mme Aude ZARRI, M. Jean-Pierre JOURDAA du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Mr Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De déclarer que le compte de gestion du budget principal Commune dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

D'approuver le compte de gestion 2018 pour le budget principal Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions (Mr Joël PROUST et Mr Pascal IMBERT et Mme Alice IRANI)

Déclare que le Compte de Gestion du budget principal Commune dressé pour l'exercice 2018 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le Compte de Gestion 2018 pour le budget principal Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

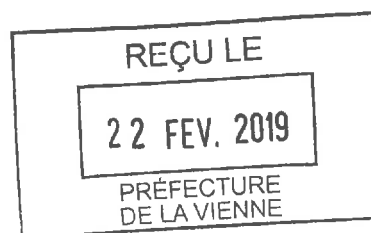
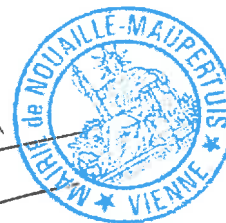
Publiée ou notifiée
Le : / /



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET

A handwritten signature in black ink, likely of Michel Bugnet, the Mayor, written over a circular blue stamp.



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

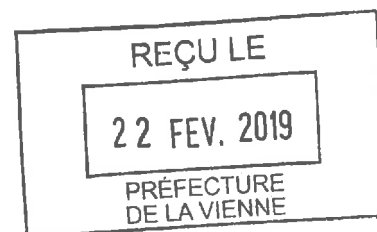
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/09

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION SUR LE BUDGET : HABITAT LOCATION.

Rapporteur Mr LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Considérant que Mr Patrick PICHON, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables Mme Marie-José LAURENCE, M. Vincent DESTAING, Mme Aude ZARRI, M. Jean-Pierre JOURDAA du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Mr Lagrange

Il est proposé au Conseil Municipal :

De déclarer que le compte de gestion du budget habitat location dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

D'approuver le Compte de Gestion 2018 pour le budget habitat location, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et trois abstentions (Mme IRANI, Mr Joël PROUST et Mr Pascal IMBERT)

Déclare que le Compte de Gestion du budget habitat location dressé pour l'exercice 2018 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le Compte de Gestion 2018 pour le budget habitat location, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

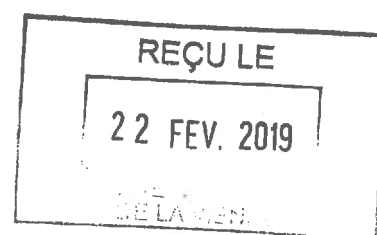
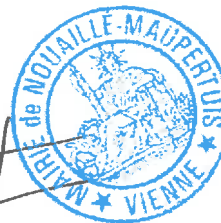
Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

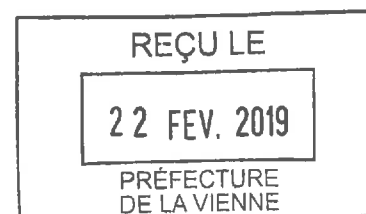
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/05

CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 2^{EME} CLASSE ET SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, temps complet à partir du 1^{er} mai 2019 et la fermeture de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux au 01/05/2019. Il s'agit d'un emploi à 31h30 et d'un emploi à 35h00 au service entretien et scolaire.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 mai 2019 de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint technique territorial.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 mai 2019 de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint technique territorial.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

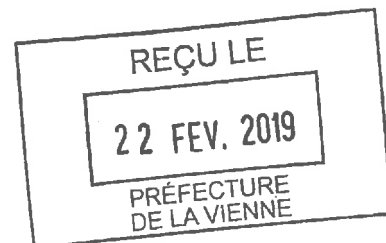
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/03

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, temps complet à partir du 1^{er} avril 2019 et la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/04/2019. Il s'agit d'un emploi à 35h00 à l'accueil de la mairie.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 avril 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 avril 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

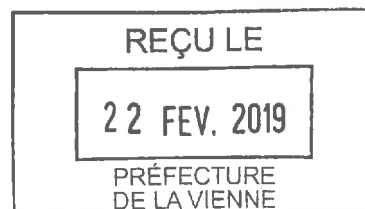
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUEAU
RENOUEAU	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/06

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, temps complet à partir du 1^{er} mai 2019 et la fermeture du poste d'adjoint territorial du patrimoine au 01/05/2019. Il s'agit d'un emploi à 35h00 au service scolaire.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint territorial du patrimoine.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint territorial du patrimoine.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

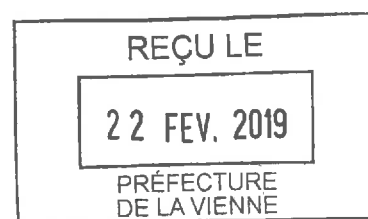
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/04

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, temps complet à partir du 1^{er} mai 2019 et la fermeture du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01/05/2019. Il s'agit d'un emploi à 35h00 au service scolaire.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

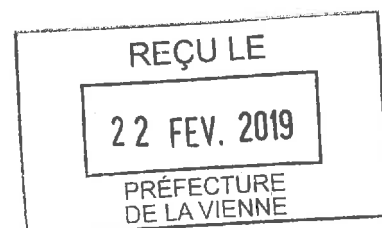
Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

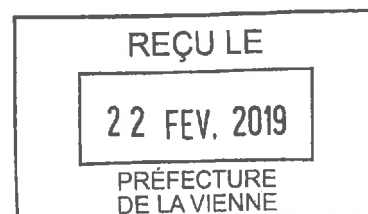
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/01

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création d'un poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe, temps complet à partir du 1^{er} mai 2019 et la fermeture du poste d'animateur Principal de 2^{ème} classe au 01/05/2019. Il s'agit d'un emploi à 35h00 à la direction du service enfance jeunesse.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'Animateur principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'animateur Principal de 2^{ème} classe.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet d'Animateur principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste d'animateur Principal de 2^{ème} classe.

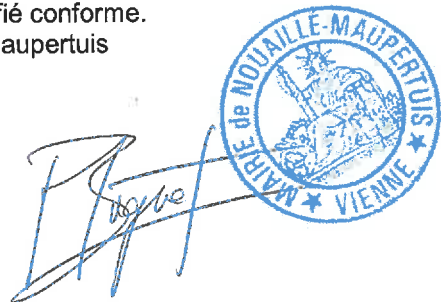
Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

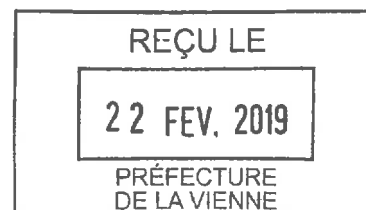
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/02

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Rapporteurs : Madame Dany POISSON BARRIERE,

Madame Dany POISSON BARRIERE rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose donc, pour tenir compte des propositions d'avancement de grade du centre de gestion de créer le poste suivant :

Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, temps complet à partir du 1^{er} mai 2019 et la fermeture du poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 01/05/2019. Il s'agit d'un emploi à 35h00 à la direction du service restauration scolaire.

Après avoir entendu les explications de madame Dany POISSON BARRIERE,

Il est proposé au conseil municipal :

De créer à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la création à compter du 01 mai 2019 un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe à 35h00 de travail annualisé et la fermeture du poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2019**

Date de convocation : 15 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 20 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.

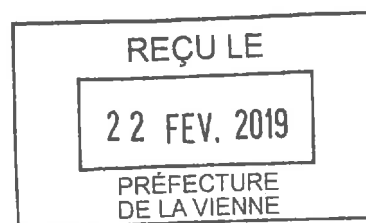
Étaient présents ou représentés :

NOM	Prénom	Présence	Procuration à
BUGNET	Michel	Présent	
DUMINY	Maryline	Absent	Jean Marc POIRIER
POIRIER	Jean-Marc	Présent	
GREMILLON	Christine	Présent	
MENANTEAU	Eric	Absent	Chantal RENOUD
RENOUD	Chantal	Présent	
PICHON	Patrick	Présent	
POISSON-BARRIERE	Dany	Présent	
LAGRANGE	Philippe	Présent	
BRUNET	Marie-Claire	Présent	
MONGOURD	Cyril	Présent	
RIVET	Virginie	Absent	Marie Claire BRUNET
BERTON	Olivier	Absent	Cyril MONGOURD
GAUTHIER	Marie	Absent	Michel BUGNET
THIBAUD	Nicolas	Présent	
PEROCHES	Céline	Absent	Dany POISSON BARRIERE
GUILLLOT	Patrice	Présent	
PERE	Margaret	Absent	Brigitte COMMAILS
ARNAULT	Patrick	Présent	
COMMAILS	Brigitte	Présent	
PROUST	Joël	Présent	
IRANI	Alice	Absent	Pascal IMBERT
IMBERT	Pascal	Présent	

Secrétaire de séance : Mme Christine GREMILLON.

Excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Chef de Service Comptable de la Trésorerie de Poitiers.

Assiste : Monsieur Pascal GAUVIN, DGS.



OBJET :

DELIBÉRATION N° 2019-02-20/16

TARIFS DU VIDE GRENIER.

Rapporteur Mme GREMILLON

Mme GREMILLON, indique au Conseil Municipal que le vide grenier a lieu en général le 1^{er} mai de chaque année.

L'activité buvette et restauration rapide de ce "Vide Grenier" sont le plus souvent confiées à une association volontaire.

Elle propose de maintenir les tarifs en vigueur et de concéder 3 mètres linéaires de trottoir contre 4 € pour un emplacement, avec un maximum de 3 emplacements par souscripteur.

Mme GREMILLON rappelle que l'arrêté du Maire, du 13 Avril 2015, nomme Mme Danny POISSON-BARRIERE, Conseillère Municipale Délégué, en qualité de régisseur de la régie de recettes du vide grenier,

Enfin, elle indique que chaque emplacement dûment réservé et payé ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Après avoir entendu les explications de Mme Grémillon

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter le tarif pour un emplacement à la manifestation "Vide grenier" tel que mentionné ci-dessus ;

De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération aux conditions énoncées ci-dessus.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le tarif pour un emplacement à la manifestation "Vide grenier" tel que mentionné ci-dessus ;

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération aux conditions énoncées ci-dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 20/02/2019

Le Maire,
Michel BUGNET



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NOUAILLE MAUPERTUIS

SÉANCE DU 20/02/2019

Numéros des délibérations	Objet
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/01	Création d'un poste d'Animateur principal de 1 ^{ère} classe et suppression d'un poste d'animateur Principal de 2 ^{ème} classe
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/02	Création d'un poste de technicien principal de 1 ^{ère} classe et suppression d'un poste technicien Principal de 2 ^{ème} classe
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/03	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/04	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/05	Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe et suppression de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/06	Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/07	Approbation des comptes de gestion sur le budget principal : Commune.
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/08	Approbation des comptes de gestion sur le budget Action économique
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/09	Approbation des comptes de gestion sur le budget : Habitat location
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/10	Approbation des comptes administratifs 2018 sur le budget principal Commune
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/11	Approbation des comptes administratifs 2018 sur le budget : ACTION économique
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/12	Approbation des comptes administratifs 2018 sur le budget : HABITAT location
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/13	Affectation des résultats sur le budget principal : Commune
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/14	Affectation des résultats sur le budget : Action économique
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/15	Affectation des résultats sur les budgets : Habitat location
DELIBÉRATION N° 2019-02-20/16	Tarifs du vide grenier

[Signature]



REÇU LE

22 FEV. 2019

PRÉFECTURE
DE LA VIENNE